



**Association
France-Palestine
Solidarité**

(AFPS Besançon-Palestine Amitié)

AFPS Besançon et sa région, Phalestine Amitié :

Centre Pierre Mendès France,

3 rue Beauregard

25000 Besançon

afps.besancon@gmail.com

Siège national AFPS :

www.france-palestine.org



Avec le soutien de :



Elections municipales 2014

La Palestine est aussi l'affaire des municipalités

Palestine
il est temps
it's time
حان الوقت

L'ONU
décrète

2014
Année
internationale
de la solidarité
avec
le peuple
palestinien

Besançon, élections municipales 2014, interpellation des candidats sur leurs engagements relatifs à la Palestine sous occupation et à Israël

A l'initiative de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS de Besançon et sa région-Phalistine Amitié), la Ville de Besançon s'est engagée depuis 2004 dans des relations avec le camp de réfugiés palestiniens d'Aqabat Jabr (Cisjordanie, Vallée du Jourdain) et des projets de coopération à partir de fin 2007, puis à partir de 2010 dans un jumelage avec le camp. Par ailleurs, la Ville de Besançon est également jumelée depuis 1964 avec la ville israélienne de Hadera. Le cadre des compétences municipales permettant donc d'agir réellement, cette situation de jumelages avec le Proche-Orient confère une responsabilité particulière à notre ville et nous a amené à interroger les candidats sur leurs engagements, pour le mandat municipal à venir, tant à l'égard des Palestiniens que de la municipalité israélienne. Ceci, dans la perspective de promouvoir l'application du droit international, le respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire et de contribuer ainsi à l'établissement des droits inaliénables du peuple palestinien et par là d'une paix juste et durable.

Plan :

Procédure

Appréciations sommaires

Analyses des réponses et commentaires

Réponses des listes, ainsi que positions connues des candidats

Procédure :

Les questions :

Pour une bonne appréhension des réponses des candidats, nous vous engageons à consulter les questions avec leur contextualisation dans le questionnaire joint, ou à les retrouver en ligne sur le site national de l'AFPS (taper Besançon en page d'accueil), celui de l'AFPS Besançon, ou encore celui de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine.

Les interpellations :

L'ensemble des listes ont été interpellées, à l'exception de celle du FN, soit 9 listes. Lorsqu'une liste est constituée de plusieurs composantes politiques, celles-ci ont été interpellées, toutefois quand le cas s'est présenté les composantes ont préféré faire une réponse commune à la liste, ce qui ne permet pas toujours de distinguer clairement leurs positions respectives.

Listes ayant répondu :

- I. Boudjekada (*SE Mouvement-EN*)
- J-L Fousset « Tous pour Besançon » (*Parti Socialiste-Europe Ecologie Les Verts-Parti Communiste Français*)
- N. Friess « Faire entendre le camp des travailleurs » (*Lutte Ouvrière*)
- E. Girod « A gauche toute, place au peuple » (*Parti de Gauche-Gauche Anticapitaliste-Les Alternatifs*)
- L. Hakkar « Besançon ambitieuse, solidaire et fraternelle »

Listes n'ayant pas répondu :

- J. Groperrin « Besançon il est temps » (*Union pour un Mouvement Populaire-Union des Démocrates et Indépendants-Mouvement Démocrate*)
- J-F. Humbert « Besançon au centre »
- F. Monneur « Besançon génération citoyenne »

Cas particulier :

- A. Trioulaire « Unité et résistance contre l'austérité » (*Parti Ouvrier Indépendant*)

Ayant pris connaissance tardivement de la présence de la liste, le questionnaire leur a été envoyé avec du retard, la liste a fait savoir qu'elle ne disposait pas de suffisamment de temps pour les consultations internes leur permettant de définir leurs réponses.

La liste précise :

« Membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, nous sommes régulièrement en contact avec des militants palestiniens et israéliens. Partisans de la paix et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, nous sommes ouverts à toute discussion et initiative allant dans ce sens. ».

Appréciations sommaires et remarques

Tout d'abord, quelle que soit l'appréciation que l'on peut porter sur les réponses des candidats, les 2 associations qui ont interpellé les listes tiennent à remercier chacune de celles qui ont accepté de se prononcer sur leurs engagements vis-à-vis des jumelages de Besançon avec Israël et les Territoires palestiniens occupés, ainsi que sur leur politique à l'égard de la situation au Proche-Orient.

Listes n'ayant pas répondu :

Liste de F. Monneur :

On peut regretter que cette liste ne se soit pas sentie suffisamment concernée, par le fait que Besançon soit à la fois jumelée avec un camp de réfugiés palestiniens et une ville israélienne, ni par la situation du peuple palestinien qui vit sous oppression d'Israël depuis 66 ans, pour juger nécessaire de faire connaître ses positions aux électeurs bisontins sur ces questions. On aurait pu penser qu'une « Génération citoyenne » se serait sentie plus attachée que ça aux principes de droits et de justice.

Il est significatif qu'aucune des listes de la droite n'ait souhaité faire connaître ses positions aux électeurs en répondant au questionnaire qui leur a été soumis. Messieurs J. Groperrin et P. Gonon,

candidats aux législatives en 2012, n'avaient déjà pas souhaité répondre à un questionnaire sur ce sujet. Leur silence peut être une indication en soit. Toutefois, les positions de Messieurs J. Groperrin et J-F. Humbert sur la Palestine sont connues par leurs prises de positions publiques, en septembre-octobre 2011, à propos de la demande palestinienne d'adhésion aux Nations unies.

J. Groperrin et J-F. Humbert :

Ces candidats **se sont opposés à la demande de reconnaissance d'un État palestinien par l'ONU**, en signant l'appel des groupes parlementaires d'Amitié France-Israël, **réclamant à la France d'opposer son veto** à cette demande...

J. Groperrin :

A refusé de prendre part au vote du Conseil régional, d'une motion demandant à la France de voter l'adhésion pleine et entière de la Palestine aux Nations unies.

La pétition signée par ces candidats de la droite, se fait le relais des positions d'Israël, nous avons publié une lettre ouverte à ce sujet, destinée à l'époque entre autre à M. J. Groperrin, valable également pour M. J-F. Humbert : http://www.plateforme-palestine.org/IMG/pdf/Lettre_a_Mme_Branget_Mrs-Groperrin_Bonnot_Sermier.pdf

Listes ayant répondu :

Liste L. Hakkar :

M. L. Hakkar affirme dans ses réponses au questionnaire être disposé à apporter un soutien politique clair au peuple palestinien dans ses droits. Toutefois, il répond par la négative à chacune des demandes d'engagements allant dans ce sens, présentées dans l'interpellation.

Il rappelle par ailleurs que, s'il est en faveur des droits du peuple palestinien, il lui est difficile de se prononcer sur les questions, n'ayant qu'une connaissance limitée du sujet.

Liste N. Friess (LO) :

La liste de Lutte Ouvrière affirme être solidaire des droits du peuple palestinien. Elle considère que le peuple palestinien ne peut compter que sur lui-même, et que le respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire ne peut venir que par la fin du capitalisme et l'avènement du communisme.

Liste I. Boudjekada :

M. I. Boudjekada, considère globalement que les élus doivent veiller au respect du droit et en tirer les conséquences dans le cadre des relations internationales de la Ville de Besançon.

Liste E. Girod (PG-GA-LA) :

Nous accueillons avec satisfaction que cette liste se soit engagée clairement en faveur des propositions que nous portons dans notre interpellation, étant en cela en conformité avec les lignes politiques nationales des partis qui la composent.

Liste J-L. Fousseret (PS-EELV-PCF) :

Au regard du bilan positif, concernant les réalisations et les projets dans le domaine de la coopération avec le camp de réfugiés palestiniens d'Aqabat Jabr, on pouvait espérer de la majorité sortante des engagements politiques et éthiques plus clairs et déterminés en faveur du droit. S'il y a eu des évolutions positives en ce sens ces dernières années, malgré tout le compte n'y est pas encore, on peut attendre d'une municipalité de gauche un véritable engagement sur la question du droit. Il est à souhaiter, si cette liste conserve la majorité, que la prise de conscience au sein du groupe des élus PS se renforcera, et que les élus EELV et PCF continueront à pousser pour qu'évoluent les lignes politiques, de sorte que la municipalité soit pleinement en adéquation avec la tradition humaniste de Besançon dont elle se revendique.

Analyses des réponses et commentaires

1- Besançon une ville jumelée avec un camp de réfugiés palestiniens : un engagement dans la coopération décentralisée et une responsabilité dans le soutien politique aux droits des réfugiés et du peuple palestinien dans son ensemble

Question 1.1 : Toutes les listes qui ont répondu au questionnaire s'engagent à développer et renforcer le jumelage et la coopération avec le camp d'Aqabat Jabr. La majorité sortante (PS, EELV, PCF), met longuement en avant le bilan de ses réalisations et projets, l'AFPS rend hommage à l'action de la municipalité dans ce domaine et salue le travail des délégations :

- PS : Relations internationales, Animation socio-culturelle, Sport
- EELV : Coopération
- PCF : Eaux et assainissement

La majorité sortante met ainsi en avant un vrai bilan concernant ses réalisations sur la coopération et ne prend d'engagement que sur des projets de type humanitaire ou d'échanges. **S'il est indéniable que la réalisation de projets tels que celui sur l'eau apportent un soutien indispensable à la population du camp d'Aqabat Jabr**, l'accès aux ressources en eau demeure un problème politique et de droit : 98 % des ressources en eau de la Vallée du Jourdain, où se trouve le camp, sont sous le contrôle des forces d'occupation et des colonies d'occupation israéliennes, de même que l'on estime que l'occupation israélienne coûte aux Palestiniens 85 % de leur PIB... **Les Territoires palestiniens ne sont donc pas intrinsèquement condamnés au sous-développement, celui-ci est la conséquence directe de l'occupation, de la colonisation et de la spoliation de leurs ressources.**

Question 1.2 : Concernant l'engagement d'apporter un soutien politique aux droits du peuple palestinien, notamment des réfugiés (rappelons que nous sommes jumelés avec une population de réfugiés), et à celui d'agir en faveur de l'application du droit international, des droits de l'Homme et du droit humanitaire, si les listes Hakkar, Boudjekada, PG-GA-LA s'y sont engagées, la liste LO également dans le cadre de l'appréciation politique qu'elle en fait, en revanche la liste de la majorité sortante (PS, EELV, PCF) a évité de répondre à cette question.

Nous avons constaté avec satisfaction que, depuis 2 ou 3 ans, la Ville de Besançon a commencé à prendre des positions politiques significatives sur les questions relatives à la Palestine. Cependant, nous avons regretté qu'aient encore demeuré, parfois, certaines réticences à aller jusqu'au bout de démarches en faveur du respect des droits ou à affirmer des positions politiques conformes au droit.

Si la coopération est indispensable, la limiter à une approche humanitaire n'est pas un moyen pour construire la paix, seule une action déterminée en faveur du droit et la justice sont les conditions d'une paix juste et durable. **L'action de la Ville de Besançon, doit donc être menée conjointement dans le domaine de la coopération décentralisée et sur le terrain politique**, a fortiori si l'on tient compte du fait que Besançon présente la particularité d'être jumelée à la fois avec un camp de réfugiés palestiniens, Aqabat Jabr et avec une ville israélienne, Hadera.

Si, sur ces questions, les avis au sein de la composante PS peuvent être encore partagés, les composantes EELV et PCF ont œuvré durant ces deux dernières mandatures en faveur de prises de positions politiques, conformément aux lignes officielles de leurs partis, on peut donc regretter que cela ne transparaissent pas dans les engagements pris par la liste de l'actuelle majorité municipale.

2- Besançon ville de tradition humaniste, jumelée avec un camp de réfugiés palestiniens et une ville israélienne : une responsabilité politique et morale de mettre un terme à ses liens avec un régime d'apartheid

À la question 2, relative au gel des liens entre la Ville de Besançon et les instances municipales israélienne de Hadera, ainsi qu'au maintien de liens avec les organisations ou organismes de Hadera dans la mesure où ceux-ci se prononceraient, sans équivoque possible, pour l'application du droit international, le respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire, les réponses sont diverses.

La liste portée par M. L. Hakkar est clairement opposée à ces mesures.

La liste de N. Friess, Lutte Ouvrière, rappelle qu'il y a en Israël « des courants politiques et des militants qui combattent la politique de leur gouvernement, qui défendent les droits des Palestiniens », et considère que le gel des liens avec une municipalité ne peut avoir d'impact sur la politique du gouvernement israélien et des puissances impérialistes. Nous précisons, que ce sont ces mouvements israéliens, qui appellent aux sanctions contre les structures de leur État tant qu'il n'appliquera pas le droit et ne permettra pas la réalisation des droits du peuple palestinien. Depuis plus de 60 ans, nos États sont défailants sur la question israélo-palestinienne, il y a donc nécessité de mobiliser partout la société civile et les corps intermédiaires, en l'occurrence pour nous les Bisontins et la municipalité de Besançon, pour amener notre gouvernement à réagir. Considère-t-on qu'il ne faille pas agir à notre échelle avec les moyens dont nous disposons, et continuer à nous satisfaire des liens officiels de Besançon avec une structure institutionnelle d'un régime d'apartheid, à savoir la municipalité de Hadera ?

La liste d'E. Girod, PG-GA-LA, soutient, pour sa part, clairement nos propositions.

La liste menée par J-L. Fousseret, PS-EELV-PCF, répond quant à elle, que « *la ville de Besançon n'entretient pas actuellement de lien institutionnel avec la ville de Hadera* », évacuant ainsi, qu'en l'absence de relations effectives, **Besançon a bien de manière officielle des liens avec une structure institutionnelle d'un État pratiquant une politique d'apartheid...** Par ailleurs, l'absence de relations au niveau institutionnel, est autant le fait de de Hadera elle-même que de Besançon. Puis, contrairement au sens explicite de notre question, la liste laisse entendre que nous demanderions de mettre fin au jumelage en tant que tel, alors qu'elle a bien saisi que l'enjeu se situe au niveau des liens institutionnels, comme elle l'exprime au début de sa réponse.

La liste PS-EELV-PCF affirme souhaiter poursuivre les actions qui favorisent la paix, en Israël et Palestine, en évoquant le projet initié et soutenu par l'AFPS et la Licra, d'aide à l'association israélienne « Hand-in-Hand » qui promeut, à travers ses écoles, l'égalité entre Israéliens juifs et Palestiniens d'Israël. Cependant, la liste évacue par ailleurs, notre demande de conditionner les liens avec la société civile de Hadera et d'Israël, **aux seuls organismes ou organisations qui souscrivent ou œuvrent sans équivoque possible, à la reconnaissance des droits du peuple palestinien, à l'application du droit international, au respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire, par l'État d'Israël.** Pourtant, quel meilleur moyen pour favoriser la paix que de contribuer à l'application du droit, en soutenant les courants qui à Hadera, ou en Israël, œuvrent justement pour l'application du droit par leur État ? La liste pourrait-elle concevoir que soient soutenus des projets ou des organisations de Hadera, qui ne seraient pas rigoureusement claires sur ces questions ?

I. Boudjekada, s'interroge sur les positions de la mairie de Hadera et propose donc des négociations avec celle-ci. Si elle refuse de dénoncer les violations du droit international, les Bisontins seront consultés sur le maintien de liens ou leur rupture. En l'occurrence, les positions sont connues et ne sont en rien conformes aux exigences du droit international. Il insiste sur le maintien des liens avec la société civile, nos propositions en la matière sont explicites.

Richard Falk, rapporteur spécial des Nations-Unies sur les droits de l'homme dans les territoires palestiniens (professeur américain de droit international à l'Université de Princeton, et originaire d'une famille juive), vient de publier le 13 janvier 2014 un rapport issu de 6 années d'enquête sur la situation des droits de l'Homme dans les Territoires palestiniens sous occupation, qu'il présentera ce mois-ci au Conseil des Droits de l'homme des Nations-Unies.

Il considère dans son rapport que « *À travers une occupation prolongée, avec des pratiques et une politique qui paraissent constituer un apartheid et une ségrégation, une expansion constante des colonies, et une construction ininterrompue du mur qui revient sans doute à annexer de facto des parties du territoire palestinien occupé, le déni par Israël du droit à l'autodétermination du peuple palestinien est manifeste* ». Il ajoute qu'à Jérusalem-Est, la politique israélienne constitue un « **processus graduel et bureaucratique de nettoyage ethnique** ». Il recommande alors à l'Assemblée générale des Nations unies de demander à la **Cour pénale internationale** « *de rendre un avis consultatif sur le statut juridique de l'occupation prolongée de la Palestine [...], et d'évaluer en outre les allégations selon lesquelles l'occupation prolongée possède des caractéristiques juridiquement inacceptables de « colonialisme », « apartheid » et « nettoyage ethnique »* ».

Dans ces conditions, la Ville de Besançon peut-elle continuer à évacuer la question de ses liens institutionnels officiels avec un régime d'apartheid, qui existent bel et bien à travers ses liens avec une des structures de ce régime, la municipalité de Hadera, au prétexte de la faiblesse des échanges

institutionnels entre les deux mairies ? Lequel régime est en outre mis en cause pour pratiquer une politique d'épuration ethnique, ce qui en droit relève du crime contre l'humanité...

Comment Besançon pourrait-elle continuer de revendiquer sa tradition humaniste ? Aujourd'hui tout le monde revendique l'héritage moral de Mandela. Cependant, pour des considérations diverses, certains ont été longs à rompre leurs liens avec le régime de l'Apartheid de l'Afrique du sud (on notera qu'Israël a toujours eu des liens très forts avec ce régime et que Netanyahu a refusé de se rendre aux obsèques de Mandela), quand la société civile et une partie des corps intermédiaires se mobilisaient, quand des villes faisaient de Mandela un citoyen d'honneur et appelaient à la rupture des liens avec le régime de l'apartheid et aux sanctions économiques. Lorsque le caractère d'apartheid du régime israélien sera très largement reconnu (d'ores et déjà l'UE a adopté des mesures avec ses lignes directrices qui bloquent toute subvention et financement aux entreprises israéliennes opérant dans les Territoires palestiniens sous occupation), comment sera considéré le fait que la municipalité de Besançon ait pu continuer de s'accommoder, en connaissance de cause, de liens officiels avec les institutions de Hadera ? En revanche, la municipalité de Besançon s'honorerait en posant un acte politique fort et exemplaire, en faveur de la justice et du droit, par le gel de ces liens institutionnels avec Hadera, et s'inscrirait ainsi pleinement dans la tradition humaniste de la ville.

Un gel officiel des liens avec les autorités municipales de Hadera ne remettrait nullement en cause la possibilité de liens entre Besançon et la société civile de Hadera, lesquels pourraient parfaitement être maintenus aux conditions précédemment exprimées. Il s'agit bien de geler les relations avec une structure institutionnelle d'un État dont l'ONU dénonce la pratique quotidienne de crimes de guerre, voire de crimes contre l'humanité, le viol permanent du droit international, et qui mène en outre une politique d'apartheid et de colonialisme.

3- Les liens de Besançon avec la Vallée du Jourdain, une zone sensible où l'avenir des négociations de paix est menacé par l'occupation et la colonisation

La question 3, concerne **l'introduction de clauses éthiques dans les appels** d'offre des marchés publics **de la Ville et de la communauté d'agglomération**, ainsi que les règles concernant ses achats et les prestations extérieures, de manière à pouvoir **écarter les sociétés** directement ou indirectement **impliquées dans une violation du droit international, du droit humanitaire, ou des droits de l'Homme.**

La liste portée par M. L. Hakkar, se démarque des autres en étant clairement opposée à de telles mesures.

La liste de **Lutte Ouvrière**, aborde moins ce sujet en particulier, que celui de la transparence de la comptabilité des entreprises en général et du contrôle de celles-ci.

La colonisation israélienne des Territoires palestiniens (et syriens) qui est illégale et relève du crime de guerre au regard du Droit international est un obstacle majeur à un règlement de paix. Elle **spolie** en outre **les ressources palestiniennes** (terres, eau, etc.) **au profit d'intérêts économiques** qui assurent l'existence et l'essor des colonies israéliennes : ce sont **les produits des colonies** qui se retrouvent sur les marchés français et européens, mais c'est encore ces **entreprises israéliennes et**

étrangères (notamment françaises) présentes dans les colonies qui permettent leur développement au travers de leurs activités économiques. Ces entreprises **impliquées dans la colonisation prospèrent sur les fondements d'un crime de guerre** et mettent en avant une image éthique **pour vendre en Europe leurs produits et leurs services, ou encore pour emporter des marchés publics auprès de nos collectivités territoriales.**

I. Boudjekada, abonde dans le sens de notre proposition et relève l'intérêt de telles mesures.

La liste d'E. Girod (PG-GA-LA), est en total accord avec les propositions faites, et note que son programme prévoit le principe de ce type de mesures.

Nous prenons acte avec satisfaction, du fait que **la liste conduite par J-L. Fousseret (PS-EELV-PCF)**, souhaite étudier cette question d'introduction de clauses éthiques, afin de pouvoir l'adopter durant le mandat, sous réserve de sa conformité au Code d'attribution des marchés publics. Elle rappelle, que la majorité sortante a déjà adopté le principe des emprunts éthiques, en soulignant toutefois la complexité des mesures que nous proposons, nos associations seront donc attentives et prêtes à en discuter avec les élus et les services, si la majorité sortante est reconduite.

La volonté affirmée d'Israël de maintenir son occupation militaire de la Vallée du Jourdain en cas d'accord de paix, voire de l'annexer purement et simplement, alors que celle-ci est internationalement reconnue comme Territoire palestinien, constitue l'un des risques majeurs d'échec des actuelles négociations de paix.

Besançon est jumelée avec le camp de réfugiés palestiniens d'Aqabat Jabr situé dans la Vallée du Jourdain, avec lequel l'Association France Palestine Solidarité et la Municipalité mènent d'importants projets de coopération et d'échanges, notamment sur la question de l'eau. **La Vallée du**

Jourdain représente près de 30 % de la Cisjordanie occupée, or, 98 % des ressources en eau de la Vallée du Jourdain sont sous contrôle israélien, 94 % des terres sont occupées par l'armée israélienne et surtout par les colonies israéliennes.

La municipalité de Besançon peut-elle encore concevoir, moralement, éthiquement, que l'argent des contribuables bisontins puisse être employé par la commune de Besançon ou la communauté d'agglomération, au bénéfice d'entreprises qui par leurs activités économiques dans les colonies, participent à la prospérité de ces dernières et en conséquence à leur développement, sachant que la colonisation est une violation du droit international dénoncée par tous et qui relève du crime de guerre ? Sachant également que la colonisation se développe au détriment de la population palestinienne (notamment celle avec

laquelle Besançon est jumelée) et de son économie, en la spoliant de ses terres et de ses ressources, notamment en eau, ce qui est **une des raisons qui rendent nécessaire l'implication de la Ville de Besançon dans des projets sur l'eau au camp d'Aqabat Jabr.**

Sachant **enfin, que la colonisation est un des obstacles majeur à toute perspective de paix et à la réalisation d'un État de Palestine viable et souverain.**

Réponses des listes, ainsi que positions connues des candidats

Liste conduite par M. Lazhar Hakkar, Besançon Ambitieuse, Solidaire et Fraternelle :

- ✓ Question 1.1 oui
- ✓ Question 1.2 oui

- ✓ Question 2 non
- ✓ Question 3 non

Liste conduite par Nicole Friess, LO Faire entendre le camp des travailleurs :

Question 1.1 :

Comme vous le savez, je ne serais pas élue Maire.

Si je suis élue, en tant conseiller municipale, je soutiendrais toutes les mesures en faveur de la coopération avec la population des territoires occupés, en particulier celle d'Aqabat Jabr.

Question 1.2 :

Je soutiendrai de la même façon que Lutte Ouvrière l'a toujours fait le droit des réfugiés palestiniens.

Je suis solidaire du droit pour les Palestiniens à disposer d'un Etat viable. Mais j'en suis convaincue, le peuple palestinien ne peut compter sur un « droit international » aux ordres des puissances impérialistes. Ces mêmes puissances qui imposent leur politique au Proche-Orient comme sur l'ensemble de la planète. Ce qui se passe au Mali ou en Centrafrique - pour ne parler que de situations où notre propre impérialisme est directement responsable – en est la triste illustration.

Pour faire respecter ses droits, le peuple palestinien ne peut compter que sur lui-même. Et nous sommes bien évidemment solidaires de son combat.

Quant au respect des droits humanitaires et des droits de l'Homme, si l'on ne veut pas que cela reste un vœu pieux, il faudra mettre fin au capitalisme, et dans ce combat pour une société juste et égalitaire, le communisme, cela dépend de l'ensemble des travailleurs du monde, en particulier des travailleurs des grandes puissances impérialistes. C'est pourquoi nous militons pour la construction d'un parti qui défende les intérêts politiques des travailleurs.

Question 2 :

Pour notre part, nous ne confondons pas le peuple israélien et ses dirigeants. Il y a en Israël des courants politiques et des militants qui combattent la politique de leur gouvernement, qui défendent les droits des Palestiniens, ce qui soit dit en passant, est autrement plus dangereux qu'ici.

Il est de plus dérisoire de croire que le gel d'un jumelage puisse avoir le moindre impact sur la politique du gouvernement israélien et des grandes puissances impérialistes sur les relations au Proche-Orient. Il faudrait dans ce cas geler tous les jumelages. Quel pays, en particulier quelle grande puissance respecte les droits de l'Homme, le droit humanitaire sans parler d'un droit international ? La France avec sa politique en Afrique, les Etats Unis, la Grande Bretagne, l'Allemagne etc. ?

Pour notre part nous nous refusons à semer des illusions sur la capacité des dirigeants de cette société capitaliste qui sème la misère et la barbarie à l'échelle du monde à appliquer des droits un tant soit peu favorables aux opprimés.

Question 3 :

Dans les mesures vitales pour les travailleurs que nous mettons en avant dans ces élections, il y a la levée du secret des affaires. Un des objectifs que nous cherchons à populariser, pour que la classe ouvrière l'impose lorsque le rapport de force le permettra, est que les travailleurs, la population en général, aient les moyens de contrôler le fonctionnement des grandes entreprises.

Pour cela, il faut que leurs comptabilités ne soient plus secrètes, pas plus que leurs projets à court et à long terme qui doivent être rendus publics et accessibles à tous. Il est indispensable que chacun puisse constater ce que l'entreprise paie et à qui ; quelle est la part des profits réels qui est versée en salaires, celle qui est accumulée et distribuée aux actionnaires. Que l'on puisse constater à quoi servent les profits : à investir pour améliorer la production, à embaucher et à verser de meilleurs salaires, ou à se livrer à des opérations financières spéculatives, voire à corrompre des hommes politiques.

Liste conduite par M. Ismaël Boudjekada, Bouge ton vote :

Question 1.1 :

Réponse 1.1 : Quelques mois après que la reconnaissance de la Palestine par l'Union Européenne, il est en effet venu le temps du renforcement de nos projets de coopérations avec la Palestine et le camp d'Aqabat Jabr. Non pas qu'il ne fallait pas l'envisager auparavant, mais cette victoire doit marquer une nouvelle impulsion dans nos rapports avec la population de ce camp. Par des projets de coopération comme celui-ci, et le jumelage avec la ville Israélienne Hadera, la municipalité a envoyé un message fort assurant de sa détermination à enfin voir la Paix s'installer entre les deux acteurs Palestinien et Israélien. En ce sens, il est clairement démontré, comme vous le dite, que la Palestine est aussi l'affaire des municipalités qui, en s'engageant dans des projets de coopération peuvent accompagner les peuples palestinien et israélien sur le chemin d'une réconciliation. Notre statut de capitale régionale devrait également permettre la genèse de partenariats francs-comtois, au-delà des seules frontières bisontines : soyez assurés du fait que nous nous engagerons pour de nouvelles initiatives franc-comtoises sur ce champ d'action précis. Les élus de la République ne peuvent et ne doivent pas fermer les yeux sur la violation du droit international que nos représentants occidentaux reconnaissaient encore lorsque B. Netanyahu réaffirmait sa volonté de faire se poursuivre les constructions de logements israéliens en terres palestiniennes. Je m'y engage bien évidemment.

Question 1.2 :

Réponse 1.2 : L'élu, plus que tout autre citoyen, doit veiller au respect de la législation en vigueur. Dans le cadre de ces partenariats, qui nous confèrent bien évidemment de nouvelles responsabilités, l'élu local, et plus précisément le maire de Besançon, se doit de veiller au strict respect de la législation internationale. C'est une attente légitime vis-à-vis de nos (potentiels) partenaires. La réponse à votre question est donc toute naturelle : toute violation du droit international, humanitaire et des droits de l'Homme (rappelons que la France est un acteur majeur, de surcroît, quant à la rédaction de la DUDH) devra entraîner, en dernier ressort, la suspension de certains de nos partenariats.

Question 2 :

Réponse 2 : La gèle des relations entre nos deux municipalités serait un acte brutal qui pourrait compromettre nos futurs partenariats. Il est néanmoins nécessaire de connaître la position de la ville de Hadera sur la politique de l'Etat israélien : complaisance ? Dénonciation ? La municipalité peut ne pas cautionner les pratiques gouvernementales qu'à titre personnel je dénonce, tout comme la communauté internationale ou l'Union Européenne l'a fait. Des projets communs sur la sensibilisation aux conditions de vie de la population en Palestine peuvent être envisagés avec la ville de Hadera. Cependant, aux termes des négociations, si tant est que la municipalité israélienne refuse de dénoncer la violation avérée du droit international, les bisontines et les bisontins seront consultés sur la pérennisation ou la rupture des liens avec la ville Israélienne : il s'agit purement et simplement de se poser la question suivante : pouvons-nous accepter de travailler avec des acteurs hors-la-loi ? Aussi, les liens avec la société civile seront conservés, quoi qu'il en ressorte : seuls les liens officiels pourront être remis en question. En effet, je trouve essentiel de maintenir des rapports avec les deux parties : la population civile ne pouvant être tenue responsable des agissements de leurs représentants.

Question 3 :

Réponse 3 : Les conditions d'accès aux marchés publics devraient, il est vrai, intégrer une charte d'éthique visant notamment à écarter les entreprises en faute en matière de discrimination, de droits de l'Homme ou de l'Enfant. Le conseil municipal devra se pencher, rapidement, sur cette question qu'est la révision de nos critères d'attribution des marchés publics. Si, au premier abord, on pourrait s'interroger sur l'impact réel d'une politique locale restrictive en la matière, ne perdons pas de vue que le plus petit des mouvements peut avoir un impact considérable par effet de mimétisme.

Liste conduite par M. Emmanuel Girod, PG-GA-LA, A gauche toute, Place au peuple :

Localement, les candidats du PG et de la GA sont connus pour leur soutien déterminé et sans ambiguïté aux droits du peuple palestinien et ont eu l'occasion de soutenir à diverses reprises des initiatives de l'AFPS. Nationalement le PG et la GA sont membres du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, ainsi que de BDS France militant pour la campagne de Boycott-Désinvestissement-Sanctions auxquelles se rapportent les questions 2 et 3.

Réponses de la liste :

CherEs amiEs et camarades,

Vous nous avez fait parvenir un long courrier sur la question palestinienne dans le cadre de l'élection municipale et je vous en remercie. Avant de répondre aux questions précises qui sont posées, je me

permet de vous rappeler que nos organisations (PG, GA, Alternatifs) soutiennent la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, et signataires de la campagne BDS France.

Question 1.1 : portant sur le jumelage avec le camp palestinien d'Aqabat Jabr et sur les projets de coopération avec la population du camp.

Nous soutenons ce jumelage et mettrons tout en œuvre, dans le cadre des responsabilités qui seront les nôtres si nous sommes élus, pour amplifier de nouveaux projets et d'y associer le plus largement la population bisontine. Nous regrettons en effet que l'action internationale de la mairie ne soit pas mieux mise en avant par l'actuelle majorité, alors qu'elle constitue précisément à développer une conscience internationale absolument nécessaire en une période de régression nationaliste.

Question 1.2 : Application du droit international.

Bien que nous ne sacralisons pas automatiquement le droit international, trop souvent expression des rapports de force entre les nations dominantes et les autres, nous sommes tout à fait disposés à soutenir l'application du droit international, particulièrement clair et sans conteste, en ce qui concerne la Palestine. Là encore, une fois élu, nous ferons tout ce qui est possible pour alerter le plus largement la population de l'agglomération sur ces questions.

Question 2 : Le jumelage avec Hadera, municipalité israélienne

Sur le principe, notre réponse est positive. La prise en compte des résistances et le rappel au droit international sont des éléments fondamentaux que nous soutenons.

Question 3 : Attribution des marchés publics.

Notre réponse est toute positive, car c'est un des points plus généraux de notre programme, d'introduire des critères sociaux et écologiques pour réorienter dans un sens de plus de justice humaine et environnementale le fonctionnement des marchés publics

En espérant pouvoir échanger avec vous sur ces questions qui nous tiennent au cœur autant qu'à vous, veuillez recevoir cherEs camarades et amiEs, nos salutations les meilleurs.

Emmanuel Girod, tête de liste, A gauche toute, Place au peuple. Liste soutenue par Alternatifs, Gauche Anticapitaliste, Parti de gauche, membres du Front de gauche.

Liste conduite par M. Jean-Louis Fousseret, PS-EELV-PCF, Tous pour Besançon :

Si les positions restent parfois partagées au sein du **groupe PS de la municipalité**, sur le soutien politique aux droits du peuple palestinien, nous devons rappeler certains éléments.

M. Jean-Louis Fousseret, en tant que Maire, a accédé à nos demandes de mener des projets de coopération avec le camp palestinien d'Aqabat Jabr, puis de jumelage avec le camp. Par ailleurs, si les prises de positions politiques restent encore parfois insuffisantes, il a néanmoins accédé depuis près de 3 ans, à certaines de nos demandes de soutien politique au peuple palestinien : motion de la municipalité interpellant le gouvernement pour qu'il vote l'adhésion de la Palestine à l'ONU, interpellations du Maire au Ministre des affaires étrangères au sujet de prisonniers politiques palestiniens en grève de la faim, interpellation encore du Ministre des Affaires étrangères au sujet de la situation des Bédouins d'Israël.

Anne Vignot en tant qu'élue EELV au Conseil régional a soutenu l'adoption d'une motion par le Conseil régional, interpellant le gouvernement français, pour qu'il vote l'adhésion de la Palestine à l'ONU. Conformément aux positions de leur parti **les élus EELV** à la maire se sont impliqués pour faire évoluer le positionnement politique de la municipalité de Besançon, en faveur du droit et du peuple palestinien. EELV est membre du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, impliqué notamment dans la campagne de Boycott-Désinvestissement-Sanctions auxquelles se rapportent les questions 2 et 3.

Christophe Lime, PCF, s'est fortement impliqué pour que les projets de coopération sur l'eau au camp d'Aqabat Jabr se réalisent. Conformément aux positions de leur parti **les élus PCF** à la maire se sont impliqués pour faire évoluer le positionnement politique de la municipalité de Besançon, en faveur du droit et du peuple palestinien. Le PCF est membre du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, impliqué notamment dans la campagne de Boycott-Désinvestissement-Sanctions auxquelles se rapportent les questions 2 et 3.

Réponses de la liste :

avec **Jean-Louis Fousseret**
TOUS POUR BESANÇON

ÉLECTIONS MUNICIPALES - BESANÇON 23 ET 30 MARS 2014

PS  PCF
ET SOCIÉTÉ CIVILE

AFPS Besançon et sa région
Centre Pierre Mendès France
3, rue Beauregard
25000 Besançon

Besançon, le vendredi 14 mars 2014

Mesdames, Messieurs,

J'ai bien reçu le courrier que vous avez souhaité faire parvenir à l'ensemble des candidat-es présentant une liste pour l'élection municipale et intercommunale des 23 et 30 mars 2014.

Mon équipe se joint à moi pour saluer votre engagement permanent, à l'origine de partenariats aujourd'hui toujours existants et constructifs. Nous nous engageons d'ailleurs dans notre programme, page 34, à poursuivre l'évolution des jumelages en amplifiant les coopérations universitaires, économiques et culturelles.

Vous accompagnez votre message d'un questionnaire précis pour lequel je vous propose de retrouver mes réponses dans l'annexe jointe.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres de l'AFPS, l'expression de ma considération distinguée.

Très sincèrement, *et cordialement*


Pour l'équipe « Tous pour Besançon »
Jean-Louis Fousseret

Réponses au questionnaire transmis par l'AFPS

⇒ Réponse à la question 1

Besançon mène depuis 2005 une coopération sur l'eau avec le camp de réfugié d'Aqabat Jaber, avec qui elle est jumelée depuis 2010. Ce jumelage a été le signe d'une volonté politique forte de considérer le camp d'Aqabat Jaber comme un partenaire à part entière, comme une ville jumelée.

Le programme de coopération a pris en 2012 une dimension nouvelle avec l'ouverture du programme à des volets non techniques facilitant les échanges humains.

Cette coopération est menée en partenariat avec Neuchâtel et s'articule désormais autour de 4 volets :

- l'eau et l'assainissement ;
- le tourisme solidaire ;
- les échanges de jeunes ;
- l'éducation.

LE VOLET EAU ET ASSAINISSEMENT

Bilan

- La rénovation totale du réseau d'alimentation en eau ;
- L'appui institutionnel à la mise en place d'un service de l'eau, composé de 6 personnes dont 3 techniciens ;
- Les branchements et la mise en place d'une tarification progressive ;
- La sensibilisation de la population à une bonne utilisation de la ressource (en cours) ;
- Un travail sur la qualité de l'eau : non réalisé ;
- L'élaboration d'un Schéma d'assainissement (en cours, raccordement à la station d'épuration de Jéricho).

Valorisation du programme

- présentation lors des Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne à Hébron en janvier 2012 ;
- présentation lors du Forum Mondial de l'Eau à Marseille en mars 2012 ;
- présentation lors du Forum des associations de Besançon en février 2013 ;
- réalisation de l'exposition « Soif d'échanges » sur l'eau en Palestine et la coopération technique Besançon/Neuchâtel/Aqabat Jaber, inaugurée en novembre 2013 à Besançon.

Perspectives

- Fin de l'étude du schéma d'assainissement (livrée à l'été 2014) ;
- Réalisation des travaux du réseau d'assainissement ;
- Formation de techniciens conformité en vue des branchements ;
- Travail de sensibilisation à l'usage de l'eau et à l'assainissement.

LE VOLET TOURISME SOLIDAIRE :

Objectifs

- développement local : le tourisme solidaire est un moyen de diversifier et de valoriser les filières économiques locales (alimentation, artisanat, transport, culture ,etc.)
- ouverture sur le monde et l'éducation au développement des voyageurs : le tourisme facilite les contacts et les échanges entre des cultures et des modes de vie souvent très éloignés.

Permanence de campagne
17 avenue Cusenier - 25000 Besançon
Ouverte du lundi au samedi
03 81 21 64 11 / jlf2014@jlf2014.net



www.jlf2014.net

- catalyseur de développement durable : il permet de tisser des partenariats et des synergies entre acteurs lorsque mené dans le cadre d'une coopération « de territoire à territoire ».

Bilan 2012-2013

- La rédaction d'un plan de développement touristique pour le camp avec comme acteur principal le Women center du camp ;
- La participation au montage d'un programme mutualisé « programme de structuration du tourisme rural de randonnée en faveur des populations locales autour du sentier d'Abraham »,
 - o la structuration d'un itinéraire de randonnée à travers la Palestine ;
 - o la formation des acteurs ;
 - o les échanges de savoir-faire ;
 - o la promotion et la commercialisation du sentier.
- L'accueil à Besançon en novembre des partenaires techniques palestiniens et isérois du projet sous forme d'une journée d'échange avec les acteurs de l'environnement bisontins (Direction des Espaces Verts, Jardins botaniques, Maison de l'environnement, Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté) ;
- La signature d'un « Memorandum of Understanding » entre les partenaires du programme lors du Forum européen « Dunkerque+10 » (novembre 2013) :
 - o Collectivités : Régions Rhône-Alpes et PACA, Conseil Général de l'Isère, villes de Grenoble, Gières, Lyon, Besançon, Neuchâtel, et leurs partenaires palestiniens respectifs ;
 - o Opérateurs techniques : associations AFRAT et Tetraktys (France), Masar, Palestinian Wildlife Society (Palestine).

Perspectives

- La réalisation sur le terrain de ce programme triennal 2013-2014-2015 ;
- La mise en place de nouveaux partenariats entre acteurs des territoires : groupe de femmes, acteurs de l'environnement,...
- La valorisation du projet tourisme au Nord : via les services des villes de Besançon et Neuchâtel et leur société civile, notamment par le biais des associations

LE VOLET ECHANGE DE JEUNES

Bilan 2012-2013

- Objectifs : l'ouverture de la coopération aux jeunes générations, l'échange interculturel, les échanges de pratiques, le partage de valeurs, etc.
- Résultats : 2 séjours, l'un à Besançon en 2012, l'autre à Aqabat Jaber en 2013.
- Evaluation : la plupart des objectifs pédagogiques ont été largement atteints (découverte, regards croisés, vie en collectivité, cohésion du groupe, aventure humaine, échange interculturel...), mais l'aspect « échange de pratique » était limité.

Valorisation du projet

- Présentation du projet par les jeunes lors de temps forts : forum des associations, semaine du développement durable, festival des petits explorateurs, forum d'été de l'association les Francas du Doubs, ou encore Semaine de la solidarité internationale.
- Ces interventions ont pris la forme d'animations, de présentation d'un diaporama ou de l'exposition « Soifs d'échanges », dont ils ont assuré le rôle d' « ambassadeurs ».



Perspectives

- un consensus demeure sur le souhait de renouveler ce volet dans le cadre d'une prochaine convention.
- les Francas du Doubs et le service Jeunesse et Inter'Âge seront les partenaires techniques.

BILAN ET PERSPECTIVES DU VOLET EDUCATION :

Contexte

Le volet éducation consiste à permettre à un ou deux étudiants palestiniens de venir faire leurs études à Besançon, grâce au programme de « bourse à coût partagé ». Piloté par le Consulat Général de France à Jérusalem, ce programme s'adresse à des étudiants palestiniens de niveau Master ou Doctorat sélectionnés sur critères d'excellence académique afin de poursuivre leurs études dans une université française.

Bilan 2012-2013

- Après un coup d'arrêt en 2012, le programme « bourse à coût partagé » a été efficacement relancé en 2013 grâce à une nouvelle convention tripartite Consulat/Ville/Université de Franche-Comté.
- Un étudiant palestinien en bourse à coûts partagés est à Besançon en Master 2 pour cette nouvelle année universitaire.
- Sa présence à Besançon est valorisée par son implication dans différents volets de la coopération et lors d'accueil de délégations.

Perspectives

- Renouveler ce dispositif pour 1 ou 2 étudiants chaque année universitaire ;
- Il serait intéressant qu'à terme ce soit un étudiant du camp qui obtienne cette bourse.

CONCLUSION

Cette coopération a connu sur les deux dernières années un réel développement (nombre de thématiques, nombre et qualité des acteurs impliqués, variétés des actions menées,...) et bénéficie encore d'un large potentiel de développement.

Nous souhaitons proposer une nouvelle convention de coopération 2014-2015 poursuivant les 4 thématiques lancées en lien avec les partenariats existants (PWA, RCDP, AFPS, Neuchâtel,...)

⇒ Réponse à la question 2

La ville de Besançon n'entretient actuellement plus de lien institutionnel avec la ville de Hadera. Pour autant il n'est pas question de mettre fin à ce jumelage. L'équipe "Tous pour Besançon" souhaite poursuivre les actions qui favorisent la paix, en Palestine et en Israël, en soutenant par exemple l'association Hand in Hand en finançant des écoles dont l'enseignement s'effectue en Arabe et en Hébreu.

⇒ Réponse à la question 3

Nous avons déjà fait un premier pas significatif vers la moralisation de notre action politique en mettant en place le principe des emprunts éthiques. Nous nous interdisons ainsi d'entrer en relation avec des établissements qui pourraient avoir, à notre connaissance, par exemple des comptes offshore... S'agissant de l'introduction de clauses éthiques dans nos marchés publics, nous souhaitons l'étudier pour, *in fine*, nous réserver du respect du Code des marchés publics, pouvoir l'adopter lors du prochain mandat. Cette question mérite néanmoins une étude approfondie en raison de la complexité de sa mise en œuvre, en lien avec les groupes politiques qui constitueront la majorité municipale.

